Du registre aux délibérations du conseil Communal de cette Commune a été extrait ce qui suit:

Séance publique du 4 juin 2024

PRESENTS :
M.M.CAPRASSE, Bourgmestre-Président;
J.DEVILLE, M.KNODEN, P.CARA, J.GUILLAUME, Echevins;
C.FETTEN, C.PHILIPPART, M.PHILIPPE, A.LAMBORELLE, A-S.GADISSEUX, N.GERADIN, V.PENOY, C.CRINS, F.MATHURIN, P.DUBUISSON, F.MARVILLE, M.BUYTAERT, Conseillers communaux.
J-Y BROUET, Directeur général.

OBJET : **Territoire intelligent / Smart Region 2023**
Conception et réalisation d'une solution immersive à vocation touristique
Constitution d'un comité historique
Examen et approbation

Le Conseil Communal,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, et plus particulièrement les articles L1222-3, L1222-4 et L3122-2, 4°, a) portant sur la tutelle générale d'annulation ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, et plus particulièrement l'article 41 (procédure négociée directe avec publication préalable) ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics ;

Vu l'Arrêté ministériel du 29 février 2024 octroyant à la Commune de Houffalize une subvention de 152.962,08 € dans le cadre de l'appel à projets Smart Région afin de réaliser un projet de développement d'une application de réalité augmentée sur la thématique de la Bataille des Ardennes à Houffalize ;

Considérant l'intérêt de la Commune de Houffalize de développer une offre touristique axée sur le tourisme mémoriel et de compléter son offre « physique » existante avec des contenus

Projet de délibération

numériques permettant d'offrir des informations complémentaires aux visiteurs (témoignages, images d'archive). ;

Considérant le besoin d'accompagnement par un comité historique composé de citoyens locaux ;

Considérant que le comité historique participera à l'évaluation des projets proposés dans les offres et validera ensuite la proposition de scénographie et le contenu de celle-ci à chacune des étapes clés de l'avancement du projet afin d'éviter à l'adjudicataire de devoir modifier substantiellement le projet à une étape trop avancée ;

Sur proposition du Collège Communal et après en avoir délibéré,

Par voix, pour abstentions et opposition,

DECIDE

Article 1 : de composer le comité historique dans le cadre de l'appel à projet « Territoire intelligent / Smart Région 2023 » de manière identique au comité ayant participé à la mise en œuvre du projet du site mémoriel du char Panther, à savoir :

1) co-responsable du site mémoriel « La Mémoire Civile de Sainlez »	Jean-Paul DABE
2) co-responsable du site mémoriel « La Mémoire Civile de Sainlez »	Gwennaël SPOTE
3) historien spécialiste 2ème guerre mondiale et auteur	Hugues WENKIN
4) historien spécialiste 2ème guerre mondiale et auteur	Christian DUJARDIN
5) référent historique local 2ème guerre mondiale	Michel MARTIN
6) conservateur Musée Bataille des Ardennes à La Roche	Gilles BOUILLON
7) commune Houffalize – communication et graphisme	Jean-Charles WINDELS
8) bourgmestre	Marc CAPRASSE

PAR LE CONSEIL,

Le Directeur Général,
(s)J.-Y. BROUET

Le Bourgmestre,
(s) M. CAPRASSE

POUR EXPEDITION CONFORME,

Le Directeur Général,
J.-Y. BROUET

Le Bourgmestre,
M. CAPRASSE

Pré-version de délibération